

# ASSEMBLEE NATIONALE

3 mai 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2214)

## AMENDEMENT

N° 43

présenté par  
M. COURTIAL, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles

-----  
**ARTICLE 15**

Compléter le I de cet article par les mots :

« à ces filières ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.